

LABELLISATION

SEVRAGE DES VEAUX EN NORMANDIE

Calendrier prévisionnel :

Ouverture du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026

Sélection des dossiers au fil de l'eau

I. Un sevrage pour une valorisation locale

L'élevage bovin en Normandie est un pilier de l'économie agricole régionale. Pourtant, la filière fait face à une décapitalisation préoccupante du cheptel, menaçant à la fois la souveraineté alimentaire, la biodiversité, et les paysages normands. Un plan reconquête élevage a été lancé au printemps 2024 avec deux axes pour essayer d'enrayer cette décapitalisation en soutenant la recapitalisation dans l'élevage allaitant et l'engraissement de veaux croisés laitiers.

Chaque année, la plupart des veaux nés en Normandie quittent prématurément le territoire pour l'export sans valorisation locale et avec une vision à court terme sur notre souveraineté alimentaire. Ce constat soulève des enjeux à la fois **éthiques, économiques et territoriaux**.

À travers cet appel à candidature, la Région Normandie souhaite impulser une dynamique nouvelle pour conserver ses richesses, sa souveraineté alimentaire et créer de la valeur sur son territoire avec les objectifs suivants :

- ➡ **Favoriser un sevrage maîtrisé, respectueux du bien-être animal,**
- ➡ **Renforcer l'autonomie des élevages,**
- ➡ Et surtout, **créer les conditions d'une valorisation locale des veaux** avec les filières régionales.

Ce projet vise à accompagner les éleveurs, les coopératives, les acteurs de la filière souhaitant s'investir dans une relocalisation du sevrage, pour que **chaque veau né en Normandie ait une chance de grandir et d'être valorisé sur son territoire d'origine**.

Dans ce contexte, la valorisation des veaux issus de troupeaux laitiers, notamment par croisement viande, représente une opportunité stratégique pour enrayer la baisse de production de viande bovine et renforcer la résilience des systèmes d'élevage.

En Normandie, la phase de sevrage des veaux constitue une étape critique pour la santé, le bien-être animal et la performance des élevages. Les constats issus des suivis techniques et des retours terrain mettent en évidence plusieurs problématiques :

- Un taux de mortalité important dans certains élevages.
- Des pertes économiques en cas de sevrage mal maîtrisé.
- Une variabilité importante des pratiques : âge au sevrage allant de **6 à 12 semaines**, avec des méthodes très hétérogènes.
- Une demande croissante des filières pour des pratiques plus respectueuses du bien-être animal et plus robustes face aux enjeux sanitaires.

ANNEXE 1

Ces constats soulignent la nécessité de tester, comparer et valoriser des pratiques innovantes ou éprouvées de sevrage, dans une logique de transfert vers les éleveurs normands.

2. Objectifs de l'appel à candidature

- Identifier et accompagner des sites de sevrage en Normandie
- Accompagner des élevages pilotes pour tester des protocoles de sevrage.
- Évaluer l'impact zootechnique, sanitaire, économique et environnemental des pratiques mises en œuvre.
- Capitaliser les résultats pour diffusion à l'échelle régionale.

3. Bénéficiaires

- Éleveurs bovins lait ou viande en activité ou en reconversion situés en Normandie.
- Coopératives ou groupements d'éleveurs
- Structures collectives (coopératives, CUMA, GIEE, etc.) souhaitant expérimenter à l'échelle de plusieurs exploitations.
- Organismes techniques ou de recherche en partenariat avec des éleveurs.

Modalités de soutien selon l'analyse du besoin au regard des investissements nécessaires.

- **Accompagnement forfaitaire** à l'engraissement des veaux (selon les modalités du dispositif en vigueur).
- **Contrats d'engagement filière** : accompagnement technique, sécurisation du débouché, prix minimal garantis selon les accords professionnels de la filière.
- Accès aux dispositifs complémentaires :
 - **Normandie Agriculture Investissements**
 - **Partenariat Agricole – Volets A et B**

II. Modalités d'analyse du dossier de candidature

Les candidatures seront analysées sur la base des critères généraux ci-dessous correspondant aux critères des dispositifs régionaux en vigueur.

Critères de sélection

- Intégration dans une logique de filière (production, transformation, commercialisation).
- Veaux nés, élevés et abattus en Normandie
- Capacité à valoriser les ressources locales (herbe, fourrages).
- Engagement dans une démarche durable et autonome.
- Potentiel de diffusion et de transfert auprès d'autres acteurs.

C'est dans ce sens, que cette nouvelle labellisation vise à inciter les opérateurs économiques de l'aval, coopératives, organisations de producteurs et industries de l'agroalimentaire à construire des modèles économiques de sevrage puis d'engraissement de veaux en Normandie.

ANNEXE 1

III. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région Normandie à l'adresse : <https://aides.normandie.fr> et doit être envoyé **au plus tard le 1^{er} octobre 2026.**

La Région s'assure que les documents transmis dans le cadre de cette labellisation sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise de la labellisation.

Contact de la personne en charge du dossier :

Aude JOUAUX

aude.jouaux@normandie.fr

06.09.54.19.68